



DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 1
Membres votants : 13

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2023

Le trois juillet deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 27 juin 2023

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Hubert COLLAVET

Absents : Pascal PERRIER (donne pouvoir à Hervé ALOTTO), Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Christine CAVARRETTA

DEL2023_054 : Rénovation et déplacement du monument aux Morts

La commune de Champagnier dispose comme la plupart des communes de France d'un monument aux morts, édifié au sortir de la première guerre mondiale, autour duquel sont organisées les cérémonies commémoratives nationales.

Celui-ci se trouve en 2023 toujours à l'emplacement qu'il occupe depuis son installation en 1920 - place de l'église - en proximité de l'ancienne annexe de l'église, devenue mairie du village il y a une trentaine d'années. Seulement, depuis 1920 la place de l'église a naturellement beaucoup évolué.

Cette place qui était au siècle dernier un lieu de rencontre aux portes de la messe dominicale souffre aujourd'hui de trois problématiques :

1. La nature extrêmement minérale de cette place qui amène d'importantes difficultés de gestion des eaux pluviales et un phénomène de stockage de la chaleur estivale ;
2. Le stationnement désorganisé de véhicules qui nuit à l'usage de la voirie et au respect des servitudes en place ;
3. L'aspect peu qualitatif de la situation actuelle, au milieu d'un parking, du monument aux Morts et de l'accès au cimetière.

Fort de ces constats, la commune de Champagnier a sollicité Grenoble-Alpes Métropole, dans le cadre du plan Canopé qui vise l'amélioration et la végétalisation des espaces publics pour qu'une opération de requalification de cette place soit réalisée afin d'améliorer cet espace et d'offrir un nouveau cadre à notre monument aux morts.

Suite à l'accord de Grenoble-Alpes Métropole, les travaux de requalification de cette place sont programmés pour un début de chantier à l'horizon du mois de novembre 2023. Parallèlement à la requalification de la place de l'église, le projet de restauration et de déplacement de notre monument aux morts a été mis à l'étude.

Afin de définir les plans de ce futur aménagement, un travail de concertation de plusieurs mois a été mené avec les riverains, les membres de la commission extra-municipale *Aménagement, travaux et patrimoine*, une discussion en conseil municipal puis une réunion publique.

Deux scénarios d'aménagement ont été proposés, l'un conservant le monument aux morts à sa place actuelle, l'autre prévoyant son déplacement au cœur d'un parc situé à proximité. Déplacement qui a reçu fin 2021 le soutien d'une majorité des anciens combattants du village.

La concertation et les différents éléments techniques apportés par les services ont conduit l'exécutif municipal à proposer le scénario d'aménagement dans lequel le monument aux morts est amené à être déplacé dans le parc voisin.

Dans ce cadre, la commune a pris contact avec des artisans d'arts compétents pour la réalisation de cette opération et avec l'Office Nationale des Anciens Combattants et des Victimes de Guerres de l'Isère pour l'accompagner dans ce projet.

Vu la phase de concertation et notamment la réunion publique du 24 avril 2023 ;

Vu le courrier adressé au Préfet de l'Isère en date du 25 mai 2023 ;

Vu le courrier de la Directrice du service départemental de l'Office Nationale des Anciens Combattants et Victimes de guerre (ONAVG) de Grenoble en date du 1^{er} juin 2023 ;

Vu la commission aménagement du 27 juin 2023 ;

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à la **majorité absolue** :

- **D'approuver** la restauration et le déplacement du monument aux Morts dans le parc Velten ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document nécessaire à la rénovation et au déplacement du monument aux Morts.

Modalités de vote : 12 POUR / 1 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire



Christine CAVARRETTA
Secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes, positioned to the right of the name and title.

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : **10 JUIL, 2023**
Publié le : **10 JUIL, 2023**